

Lyon, le 21 février 2025

Madame Fanny DUBOT
Maire du 7^{ème} arrondissement

Objet : Saisine du CVAL : Circulation à vélo sur les trottoirs des employés de la Poste

Madame la Maire,

Je réponds par ce courrier aux questions de votre CVAL concernant la circulation à vélo sur les trottoirs des employés de la Poste.

L'association Ligue du Rhône contre la violence routière a sollicité le Conseil d'Arrondissement du 7^e arrondissement afin de savoir si la Ville de Lyon pouvait engager un dialogue avec La Poste pour inciter les facteurs à pousser leur vélo sur le trottoir ou à utiliser des caddies.

Concernant la compatibilité entre la politique Vision Zéro / Système sûr, développée par la Métropole de Lyon, et la circulation des facteurs sur les trottoirs, il reviendrait à la Métropole de partager ses objectifs avec les entreprises lyonnaises et grand-lyonnaises, et non à la Ville de Lyon, qui ne dispose d'aucune compétence en la matière. Il s'agit davantage d'adapter les aménagements urbains pour encourager les cyclistes à emprunter les itinéraires dédiés et de renforcer la zone 30 afin de réduire le nombre d'accidents mortels.

Le développement du maillage cyclable à Lyon a significativement favorisé l'usage du vélo, entraînant une diminution de l'accidentologie associée à ce mode de déplacement. Selon les statistiques de la Métropole, entre 2019 et 2023, le trafic vélo a augmenté de 47 %, tandis que les accidents impliquant un cycliste ont diminué de 13,5 %. La création d'un réseau cyclable sécurisé, à l'image des Voies Lyonnaises, contribue ainsi efficacement à cet objectif.

L'analyse des données d'accidentologie montre également que les accidents impliquant un cycliste surviennent principalement aux heures de pointe, soit entre 8h et 9h le matin, et entre 17h et 19h le soir. À Lyon, seulement 16 % des accidents concernent un cycliste, et aucun n'implique un facteur.

Concernant l'interpellation de l'association, j'ai pu apporter une première réponse lors d'une rencontre publique sur les modes actifs le 22 novembre 2023. Il avait alors précisé qu'il ne revenait pas à la Ville de Lyon d'interférer dans l'organisation de la distribution du courrier par La Poste, d'autant plus dans un contexte de réduction du nombre de bureaux de poste sur la commune.

Lors du Conseil d'arrondissement du 14 janvier 2025, Monsieur Pons, représentant de l'association, a exprimé son inquiétude quant à un possible effet de mimétisme qui légaliserait, de fait, la circulation des vélos sur les trottoirs. Or, comme le montrent les statistiques précédemment citées, le développement d'un réseau cyclable structuré reste le meilleur levier pour limiter les conflits entre cyclistes et piétons.

Mohamed CHIH
Adjoint au Maire de Lyon
Délégué à la Sûreté, Sécurité, Tranquillité

Par ailleurs, il est essentiel de rappeler que la majorité des accidents impliquant un piéton sont causés par des véhicules légers (71 %) et des EDPM motorisés (11 %). La priorité de la Ville de Lyon est donc d'assurer le respect de la zone 30 pour garantir la sécurité des piétons, qui constituent le premier mode de déplacement dans la ville.

Enfin, l'association Ligue du Rhône contre la violence routière demeure libre d'interpeller directement la direction de La Poste afin de mieux comprendre les contraintes spécifiques du métier de facteur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Mohamed CHIH